



AVEC



VÉLO ÉLECTRIQUE  
**ON VOUS LE PRÊTE !**

## **PRÉSENTATION DU DISPOSITIF**





# Présentation du dispositif départemental de prêt de VAE

- Dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil Départemental de l'Hérault qui a mis à disposition 10 VAE, le service tourisme de la CCLL assure le prêt des vélos aux habitants selon sa propre organisation.
- Pour une durée d'un mois du lundi 3 mai au vendredi 28 mai 2021
- 1 personne du service tourisme de la CCLL a géré ce dossier en lien avec l'Office de tourisme, elle a été mobilisée durant toute l'opération.
- La maintenance des VAE est assurée par la société qui loue le matériel



## Les attentes du Département :

- les VAE doivent bénéficier aux habitants de la CCLL pour qu'ils les testent sur des trajets du quotidien (domicile/travail ou autres déplacements loisirs et utilitaires)
- La location doit se faire sur une durée d'une semaine pour que la personne puisse tester le VAE dans différentes situations.
- Le département souhaite que des actions de promotion de l'usage du vélo soient organisées durant le mois de prêt des VAE.

# Présentation du dispositif départemental de prêt de VAE

## Le contrat de location :

- Un contrat de location doit être signé entre la société qui fournit les vélos au département et l'utilisateur
- La personne doit être majeure, assurée et résidente sur le territoire de la CCLL.
- Un chèque de caution de 500 euros est demandé
- Un kit d'accessoires est fourni avec chaque vélo : 1 kit chargeur + batterie, 1 casque + charlotte, 1 antivol, 1 panier, 2 clefs (batterie et antivol)

## Hors contrat – fortement recommandé :

- La personne doit disposer d'un local fermé pour pouvoir entreposer le VAE dans un endroit sécurisé la nuit

 <b>CONTRAT DE LOCATION</b>					
Entre la société &		<b>le CLIENT :</b>			
		Nom : _____ Prénom : _____			
		P. identité : _____ Tél : _____			
DATE Location : _____			RETOUR prévu le _____ à _____		
Matériel loué	Modèle vélo	Numéro vélo	Taille vélo	Durée de location	
VAE					
VAE					
VAE					
VAE					
VAE					
Accessoires fournis pour chaque vélo : 1 Kit Chargeur + batterie 1 Casque 1 charlotte 1 Antivol Abus Facile 1 Panier 2 clefs (1 clef batterie + 1 clef antivol)					<b>OFFERT PAR LE DEPARTEMENT</b>
Document à fournir : 1 copie de la pièce d'identité + 1 justificatif de domicile + 1 attestation de l'assurance resp civile + 1 chèque de caution de 500€ N° de chèque : .....					

- Le locataire déclare reconnaître avoir eu personnellement l'opportunité de vérifier le matériel, de le trouver conforme à ses besoins, en bon état de fonctionnement et d'entretien. Il certifie être apte à pouvoir se servir personnellement du matériel, sans danger pour les tiers. Toute modification par l'utilisateur, des réglages effectués par le magasin, entraînera la responsabilité de l'utilisateur.
  - Le locataire déclare être majeur et titulaire d'une assurance à responsabilité civile.
  - Le locataire est responsable, conformément au droit commun des dommages causés à des tiers suite à l'utilisation du matériel dont il assure la garde.
  - Le locataire versera 500€ en dépôt de garantie, soit le montant de la franchise incombant au preneur.
  - La non restitution du matériel pour vol ou perte entraînera un paiement systématique de 500€, soit la totalité de la caution.
  - Le locataire s'engage à utiliser le matériel avec attention et à l'entretenir en bon état d'usage. Il s'engage en outre à stocker le vélo dans un endroit clos et sécurisé la nuit.
  - MOBILECO décline toute responsabilité en cas d'accident ou préjudice quelconque pouvant survenir au cours de l'utilisation du matériel loué.
  - La sous-location ou le prêt des matériels loués est strictement interdit. Ni les plaques de propriété apposées sur le matériel loué, ni les inscriptions portées sur celui-ci ne doivent être enlevées ou modifiées par le locataire. Le matériel ne peut être ni cédé, ni remis en garantie.
  - En cas de contestation quelconque relative au présent contrat, le tribunal compétent sera celui de la circonscription dont dépend MOBILECO.
- (noter les éventuelles observations au dos du contrat)

Location faite par : <i>Nom et prénom de l'agent</i>	Signature client	Contrôle du matériel au retour réalisé par : <i>Nom et prénom de l'agent</i>
		Date retour : _____



# Organisation de l'opération CCLL

## Publics cibles :

- Salariés CCLL/Mairie
- Personnes en insertion en lien avec le CIAS
- Touristes et habitants pour loisirs
- Autres (commerçants, seniors, élus, etc.)

## Lieu de résidence des emprunteurs :

- Personnes résidentes des quartiers excentrés de Lodève qui travaillent au centre-ville
- Personnes résidentes du centre-ville de Lodève qui travaillent en périphérie
- Personnes résidentes dans un village périphérique qui travaillent à Lodève
- Nombre de kilomètres minimum et/ou maximum ?  
(l'intérêt de tester le VAE est de démontrer que l'on peut augmenter significativement les distances de déplacement par rapport au vélo classique)

**40 personnes concernées au total**



# Organisation de l'opération CCLL

## Les actions de promotion de l'usage du vélo :

### Actions possibles à destination des habitants :

- atelier de marquage antivol bicycode,
- diagnostic et mise en sécurité des vélos,
- conseils ergonomiques de positionnements de sécurité,
- information et sensibilisation à la sécurité routière à vélo,
- vélo-école : parcours maniabilité enfants et/ou adultes,
- bourse aux vélos,
- Promotion des aides à l'achat

Une journée : village de stand à Lodève avec animations proposées par des associations et des prestataires. **journée d'animation prévue le 22 mai 2021 annulée en raison de la crise sanitaire.**

### Actions possibles à destination des publics touristes/loisirs :

Sur un week-end de mai proposition de circuits découvertes en vélo (exemple - les échappées électriques - Isère) :

- Circuits accompagnés par un prestataire et balades guidées en Lodévois et Larzac (pro ou asso)
- Circuits en autonomie à la journée ou courts séjours en partenariat avec hébergeurs et loueurs de vélo – ex : Circuit VAE Cirque de Navacelles (lien avec l'opération We GSO)

**Regroupement des deux évènements sur la même semaine : la fête du vélo en Lodévois et Larzac (2022).**



# Organisation de l'opération CCLL

## Évènement pouvant entrer en résonance :

- 22 et 23 mai : Trophée Régional du Jeune Vététiste (TRJV) organisé par le vélo club lodévois à Soubès
- 21 et 22 mai : Saison Résurgence : [Résurgence saison et festival des arts vivants \(festival-resurgence.fr\)](http://resurgence.fr)
- 19 au 23 mai : Fête de la nature [Fête de la Nature \(fetedelanature.com\)](http://fetedelanature.com)

## Partenaires à mobiliser :

- Hérault : Vieux Biclou, Synergie Family, Parc Départemental de Bessilles, fondation de la route (mgen), asso prévention routière, etc.
- CCLL : CIAS, Vélo Club Lodévois, Recyclage Lodévois, Distillerie (répare café), musée
- Prestataires d'activités vélo/VTT : Xavier Chabanne avec l'école buissonnière, Escapéo
- Magasins de cycle / location : Almes Alain, RDV Cycles & Connect
- Lien avec Fête de la nature : CPIE, Kermitt, Demain la Terre
- Hébergeur qui propose de la loc de vélo

# Organisation de l'opération CCLL




 AVEC 

**VÉLO ÉLECTRIQUE  
ON VOUS LE PRÊTE !**  
GRATUIT DU 3 AU 28 MAI 2021

**PROPOSÉ PAR :**  
**LE DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT**  
 et la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
 LODÉVOIS ET LARZAC

**POUR RÉSERVER VOTRE VÉLO**  
 • 04 11 95 02 25  
 • [tourisme-lodevois-larzac.fr/mobilité](http://tourisme-lodevois-larzac.fr/mobilité)






**COMMUNIQUÉ  
DE PRESSE**

## Vélo à Assistance Electrique Testez-le, on vous le prête !

Le Département de l'Hérault met gratuitement à la disposition des habitants de la Communauté de communes Lodévois et Larzac 10 vélos à assistance électrique (VAE) du 3 au 28 mai 2021. Les habitants intéressés pourront tester ce mode de transport gratuitement pendant une semaine dans leur quotidien.



**Avec le vélo électrique, moins d'effort et plus de vitesse !**  
Ce vélo est équipé d'un petit moteur, lui-même alimenté par une batterie.

Économe en énergie, simple d'utilisation, confortable quelle que soit la route, ses avantages sont nombreux.

C'est aussi un moyen de déplacement idéal pour favoriser les déplacements doux qui préservent l'environnement.

### Infos pratiques :

- Tous les résidents permanents et majeurs de la Communauté de communes Lodévois et Larzac peuvent bénéficier de ce prêt du 3 au 28 mai 2021.
- Pour vous inscrire il suffit de vous suffit de remplir le formulaire disponible sur [www.tourisme-lodevois-larzac.fr/mobilité](http://www.tourisme-lodevois-larzac.fr/mobilité). Plus d'informations au 04 11 95 02 25 / [jmannino@lodevoisetlarzac.fr](mailto:jmannino@lodevoisetlarzac.fr)
- Les retraits et retours se feront sur rendez-vous les lundis
- Un chèque de caution de 500 € sera demandé lors du retrait du VAE et restitué à son retour.
- Des accessoires accompagnent le vélo : kit chargeur et batterie, casque, antivol, panier, clefs batterie et antivol

Le Département subventionne l'achat d'un vélo électrique à hauteur de 250 €\*.

En cumulant cette aide avec celle de la Région, les Héraultais pourront économiser jusqu'à 450 euros pour s'équiper. Un vrai coup de pouce pour rouler en toute liberté !

+ d'infos :  
<http://www.herault.fr/velo>

\*sous condition de ressources

